

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 9 décembre 2008
CONCERNANT LES BONS SUR MATIERE(S) PREMIERE(S)

Type de Bons : Européen

Exercice automatique à la Date de Maturité

EMETTEUR : BNP PARIBAS ARBITRAGE ISSUANCE B.V

- Date d'Emission : 11 décembre 2008

Garant : BNP PARIBAS

- Prise ferme : BNP Paribas Arbitrage S.N.C

Tranche	Nature du Bon d'Option	Nombre de Bons émis	Matière Première*	Marché de Cotation	Site Internet	Taux de conversion	Lot de Bons	Prix d'Emission
1A	Achat	1 500 000	OR	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	100	EUR 0,49
1B	Achat	1 500 000	OR	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	100	EUR 0,39
1C	Vente	1 500 000	OR	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	100	EUR 0,28
1D	Vente	1 500 000	OR	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	100	EUR 0,25
1E	Vente	1 500 000	OR	LBMA (London Bullion Market Association)	www.lbma.org.uk	EUR/USD	100	EUR 0,54

Tranche	Prix d'Exercice	Date d'Exercice	Date de Maturité	Code ISIN	Code Mnémorique	Code Commun
1A	USD 1 000	Date de Maturité	18 juin 2010	NL0006528549	1827B	40476580
1B	USD 1 100	Date de Maturité	18 juin 2010	NL0006528556	1828B	40476598
1C	USD 650	Date de Maturité	17 décembre 2009	NL0006528564	1829B	40476601
1D	USD 600	Date de Maturité	17 juin 2010	NL0006528572	1830B	40476628
1E	USD 700	Date de Maturité	17 juin 2010	NL0006528580	1831B	40476636

* Le cours ("Gold fixing price") établi sur la base du "London p.m.Fixing Price" (en USD) pour une once d'or, tel que déterminé par le Marché de Cotation à ou aux alentours de 15h00 (heure de Londres) à la date d'Evaluation

Devise de Règlement	EUR
Nombre minimum de Bons négociables sur Euronext Paris	1 Bon d'Option par tranche
Modalités de Règlement	Règlement en Espèces
Clause de Radiation	La radiation des Bons d'Option sur Euronext Paris S.A. interviendra à l'ouverture du cinquième Jour de Bourse précédant la Date de Maturité (cette date étant exclue), sous réserve de toute modification de ce délai par les autorités compétentes, modification pour laquelle la responsabilité de l'Emetteur et du Garant ne pourra être engagée.
Modalités d'assimilation	Non applicable
Quotité Minimum d'Exercice	1
Quotité Maximum d'Exercice	Pour chaque tranche, le nombre de Bons d'Option émis
Contact Investisseurs	Marketing Warrants et Certificats 0 800 235 000 (n° vert), http://www.produitsdebourse.bnpparibas.fr
Référence du Prospectus de Base et du (des) Supplément(s)	<ul style="list-style-type: none"> - Le Prospectus de Base visé par l'Autorité des Marchés Financiers (l'AMF) le 30 septembre 2008 sous le n° 08-0206 et les Suppléments visés par l'AMF le 8 octobre 2008 sous le n° 08-0211 et le 7 novembre 2008 sous le n° 08-0229; - La dernière information relative au Garant peut être consultée sur le site www.invest.bnpparibas.com.

Avertissement de l'Emetteur :

Les Bons peuvent être sujets à d'importantes fluctuations de cours, qui peuvent dans certaines circonstances, se traduire par une perte intégrale du prix d'achat des Bons. L'attention des acheteurs potentiels de Bons est attirée sur le fait qu'ils ne devront prendre leur décision d'investissement qu'après examen approfondi avec leurs propres conseils de l'adéquation de ces Bons au regard de leur situation financière.